



Madame, Monsieur,

Depuis un an, les Communes de Loury, Trainou, Vennecy et la Communauté de Communes de la Forêt utilisons le même espace familles pour la gestion des services de restauration scolaire, et accueils périscolaires et de loisirs.

En prévision de la rentrée 2024, nous poursuivons nos efforts de simplification et réduction de papier :



Pour les enfants déjà scolarisés et familles bénéficiant d'un accès à l'espace familles, la mise à jour de votre dossier est à réaliser directement via votre espace famille, **à partir du 2 juillet 2024.**

Pour cela, vous devez vous connecter pour :

- ✓ Consulter les règlements de fonctionnement des services – Rubrique « documents – informations »
- ✓ Vérifier les données familles et enfant et effectuer les modifications nécessaires,
- ✓ Compléter les informations manquantes (données sanitaires, autorisations, personnes autorisées...)
- ✓ Puis transmettre directement depuis votre espace famille les pièces obligatoires :
 - **Fiche de consentement** – à télécharger depuis l'espace famille – rubrique « Documents – informations » (obligatoire pour permettre la réouverture de vos droits)
 - **Copie des pages de vaccination** (obligatoire au moment du rappel DT Polio – année des 6 ans, ou si non présent dans votre espace)
 - **Copie de l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire 2024/2025** (au plus tard le 30/09/2024)

L'espace familles est paramétré pour intégrer l'ensemble des informations nécessaires et variantes proposées par les différentes collectivités du territoire. Il est donc nécessaire de consulter les règlements de fonctionnement de chaque collectivité pour connaître le détail des prestations proposées commune par commune. A titre d'exemple :

- Les modalités de calcul des tarifs des services ou de paiement sont propres à chaque collectivité.
- Il en est de même pour les délais de réservations ou annulations.
- Les types de repas proposés par les restaurants scolaires ou la CCF dépendent de l'organisation du service de restauration de chaque collectivité et/ou pour certains du prestataire en charge de la fourniture des repas.

Dès mise à jour de votre dossier et transmission des documents obligatoires, vos droits seront rétablis, pour vous permettre de réaliser **les inscriptions** nécessaires pour votre/vos enfant(s), **puis les réservations.**

Nos services sont à votre disposition pour tout questionnement sur les démarches à réaliser ou difficultés.

Nous vous remercions d'avance pour la réalisation rapide des démarches nécessaires, afin de permettre l'accueil de votre/vos enfants dès la rentrée scolaire, pour les différents services dont vous avez besoin en marge du temps scolaire.

Cordialement.

**Le Maire,
Monsieur Le Goff**
Mairie de Loury
Place Antoine Masson
☎ 02 38 65 60 11

**Le Maire,
Monsieur Pépion**
Mairie de Trainou
1103 rue de la République
☎ 02 38 65 63 08

**Le Maire,
Monsieur Deslandes**
Mairie de Vennecy
13 rue de Neuville
☎ 02 38 75 01 46

**Le président,
Monsieur Deschamps**
CCF
15 rue du mail Est
☎ 02 38 91 52 88